

Gestion et entremise immobilière – 2022

Cycle de formation (10 jours, 75h)

OBJECTIFS

- Maîtriser les notions juridiques essentielles relatives aux activités de gestion et d'entremise
- Comprendre les obligations spécifiques qui y sont liées
- Etre en mesure de pratiquer ces activités conformément aux règles légales

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux Géomètres Experts et à leurs collaborateurs

PRÉREQUIS

Etre Géomètre-Expert (ou collaborateur)

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels.

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam.

INTERVENANT

Aline BOSSARD, juriste en droit immobilier (ICH Ouest)
 Brice HUGOU, juriste en droit immobilier (ICH Ouest)
 Corinne SAMSON, avocate au barreau de Nantes
 Emilie BUREAU-GLON, notaire à Nantes
 Fanny GARCIA, maître de conférences à la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes
 Gilles CIBOIT, Géomètre-Expert
 Isabelle LEROY, ancienne responsable d'agence immobilière, formatrice professionnelle
 Yann RUMIN, avocat au barreau de Nantes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant



Dates

Module commun : du lundi 10 au mercredi 12 octobre 2022

Module Gestion immobilière : du mardi 22 au vendredi 25 novembre 2022

Module Entremise immobilière : du lundi 12 au mercredi 14 décembre 2022

Durée

75h de formation

Lieu

Cnam de Nantes,
25 boulevard Guy Mollet
44311 NANTES

Horaires

9h15-12h30 / 14h00-17h00
 9h00-13h00 / 14h00-18h15
 9h00-13h00 / 14h00-18h30

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

Délai d'accès

Jusqu'à 10 jours avant le début de formation

Tarifs

1800 euros / pers.

[Conditions générales de vente](#)

Minimum : 12 participants

Maximum : 25 participants

Contact

Pôle Immobilier
 Elina FENELON
 Assistante de formation
 02 40 16 46 28
e.fenelon@cnam-paysdelaloire.fr

PROGRAMME

Module commun (3 jours, 25h)

Jour 1 : Entremise et gestion immobilières (8h30)

- Les notions d'entremise et de gestion
- Les activités voisines
- La réglementation des activités
- La réglementation et les obligations spécifiques aux GE

Jour 2 : Activité d'entremise (8h15)

- Le mandat d'entremise
- Les obligations de l'intermédiaire
- Les responsabilités et assurances de l'intermédiaire

Jour 3 : Syndic et administration pour autrui (8h15)

- L'administrateur de biens
- Le syndic de copropriété : rôle et missions
- Le contrat de syndic
- Entremise et gestion en Europe

Module gestion immobilière (4 jours, 25h)

Jour 1 : Les baux commerciaux (6h15)

Jour 2 : Les baux d'habitations (6h15)

Jour 3 : Le régime de la copropriété (6h15)

- L'application du statut
- La mise en copropriété de l'immeuble
- Les documents de la copropriété
- Le lot de copropriété : cession et location
- Les travaux dans la copropriété

Jour 4 : La gestion de l'immeuble en copropriété (6h15)

- La préparation des assemblées
- La tenue des assemblées générales
- La prise de décision
- Les comptes de la copropriété

(Récapitulatif ci-dessous)

Module entremise immobilière (3 jours, 25h)

Jour 1 : La pratique de l'intermédiation dans la vente (8h15)

- Les techniques de prospection (objectifs, méthodes, mandats)
- L'organisation du travail
- La négociation : étapes, actes, fin de la négociation

Jour 2 : Les conditions de la vente et les effets de la vente (8h15)

- Les parties du contrat
- L'immeuble vendu
- Le prix
- Obligations du vendeur
- Obligations de l'acquéreur

Jour 3 : La rédaction des contrats (8h30)

- Présentation
- Précautions prises
- Droit de rétractation



Pour aller plus loin

- L'actualité du bail commercial, 7h
20 sept. 2022
- La gestion des résidences services, 3.5h
6 oct. 2022
- L'encadrement des locations de tourisme, 3.5h
6 oct. 2022
- Le séminaire de l'ICH Ouest, 14h
Journée d'actualité, 17 nov. 2022
L'ensemble immobilier, 18 nov. 2022



Points forts de la formation

- Formation assurée par des professionnels expérimentés, connaissant les enjeux terrains des thématiques traités
- Modalités pédagogiques axées sur le partage d'expérience



Taux de satisfaction

91%

Récapitulatif du programme

MODULE COMMUN (3 jours) – 25 heures

Syndic et administration pour autrui : <ul style="list-style-type: none">- L'administrateur de biens- Le syndic de copropriété : rôle et missions- Le contrat de syndic- Entremise et gestion en Europe	Lundi 10 octobre 9h00-13h00 / 14h00-18h30	Aline BOSSARD
Activité d'entremise : <ul style="list-style-type: none">- Le mandat d'entremise- Les obligations de l'intermédiaire- Les responsabilités et assurances de l'intermédiaire	Mardi 11 octobre 9h00-13h00 / 14h00-18h15	Corinne SAMSON
Entremise et gestion immobilières : <ul style="list-style-type: none">- Les notions d'entremise et de gestion- Les activités voisines- La réglementation des activités- La réglementation et les obligations spécifiques aux Géomètres-Experts	Mercredi 12 octobre 9h00-13h00 / 14h00-18h15	Corinne SAMSON

MODULE GESTION IMMOBILIERE (4 jours) – 25 heures

Les baux d'habitation	Mardi 22 novembre 9h15-12h30 / 14h00-17h00	Brice HUGOU
Le régime de la copropriété : <ul style="list-style-type: none">- L'application du statut- La mise en copropriété de l'immeuble- Les documents de la copropriété- Le lot de copropriété : cession et location- Les travaux dans la copropriété	Mercredi 23 novembre 9h15-12h30 / 14h00-17h00	Aline BOSSARD
La gestion de l'immeuble en copropriété : <ul style="list-style-type: none">- La préparation des assemblées- La tenue des assemblées générales- La prise de décision- Les comptes de la copropriété	Jeudi 24 novembre 9h15-12h30 / 14h00-17h00	Gilles CIBOIT
Les baux commerciaux	Vendredi 25 novembre 9h15-12h30 / 14h00-17h00	Yann RUMIN

MODULE ENTREMISE IMMOBILIERE (3 jours) – 25 heures

La pratique de l'intermédiation dans la vente <ul style="list-style-type: none">- Les techniques de prospection (objectifs, méthodes, mandats)- L'organisation du travail- La négociation : les étapes, les actes, la fin de la négociation	Lundi 12 décembre 9h00-13h00 / 14h00-18h15	Isabelle LEROY
Les conditions de la vente et les effets de la vente <ul style="list-style-type: none">- Les parties du contrat- L'immeuble vendu- Le prix- Obligations du vendeur- Obligations de l'acquéreur	Mardi 13 décembre 9h00-13h / 14h00-18h15	Fanny GARCIA
La rédaction des contrats <ul style="list-style-type: none">- Présentation- Précautions prises- Droit de rétractation	Mercredi 14 décembre 9h00-13h00 / 14h00-18h30	Emilie BUREAU-GLON

BULLETIN D'INSCRIPTION – GESTION ET ENTREMISE IMMOBILIERE

Merci d'établir un bulletin par participant

Mme M. Prénom : Nom :
Société :SIRET :
Numéro d'inscription à l'Ordre des Géomètres-Experts :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : Email :

Si vous êtes en situation de handicap temporaire / permanent, si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, vous serez contacté(e) par notre référente handicap.

Souhaite s'inscrire à :

<input type="checkbox"/> Cycle complet – Gestion et entremise 75 heures Module commun + module gestion + module entremise	Module commun : du lundi 10 au mercredi 12 octobre 2022 Module Gestion immobilière : du mardi 22 au vendredi 25 novembre 2022 Module Entremise immobilière : du lundi 12 au mercredi 14 décembre 2022
<input type="checkbox"/> La gestion immobilière- 50 heures Module commun + module gestion	Module commun : du lundi 10 au mercredi 12 octobre 2022 Module Gestion immobilière : du mardi 22 au vendredi 25 novembre 2022
<input type="checkbox"/> L'entremise immobilière – 50 heures Module commun + module entremise	Module commun : du lundi 10 au mercredi 12 octobre 2022 Module Entremise immobilière : du lundi 12 au mercredi 14 décembre 2022

Annulation de stage, désistement (partiel ou total)

- ❖ Pour toute annulation adressée moins de 20 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dus.
- ❖ Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.
- ❖ Dans le cas d'une annulation d'un stage acheté par une personne physique, cette dernière dispose d'un délai de rétractation de 10 jours (après l'envoi de son inscription).
- ❖ En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté.
- ❖ En fonction de la formation un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action.

Règlement

Les frais de participation à la formation d'un montant fixe de **1800€ (exonéré de TVA)** sont à régler par virement bancaire ou par chèque libellé à l'ordre du Cnam Pays de la Loire – Association de Gestion

- Ci-joint copie de l'avis de virement - IBAN CIC : FR76 3004 7141 2200 0273 1160 158
 Ci-joint un chèque d'un montant de euros (montant forfaitaire exonéré de TVA).

ou

- Le paiement de la facture sera pris en charge par : OPCO Entreprise

Dans tous les cas la participation à cette formation nécessite la signature d'une convention entre votre employeur et le CNAM - AG, qui sera envoyée par email.

Email destinataire de la convention :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : **Ville** :

Tél. : **Fax** :

Fait à le

Cachet et signature obligatoires

Nom et qualité du signataire